

Établissements de santé - Risques psychosociaux des personnels médicaux : recommandations pour une meilleure prise en charge Mise en responsabilité médicale : recommandations pour une amélioration des pratiques

*Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON et Hamid SIAHMED (IGAS),
avec la contribution de Stéphane ELSHOUD (IGAENR)*

Cette mission a été sollicitée par la ministre chargée de la Santé à la suite du drame survenu à l'hôpital européen Georges Pompidou (suicide d'un cardiologue en décembre 2015).

La spécificité des risques psychosociaux en établissements de santé

Porter une appréciation d'ensemble, sur l'importance et la spécificité des risques psychosociaux (RPS) chez les personnels médicaux en établissements de santé se heurte à certaines difficultés :

- la diversité des catégories professionnelles concernées, allant des praticiens hospitaliers aux hospitalo-universitaires en passant par les étudiants de 2^e cycle et les internes ;
- la diversité de leurs parcours individuels, s'agissant notamment de leur durée qui peut aller de quelques années à plusieurs décennies, avec à la clef des capacités d'appréhension des RPS propres à chacun ;
- par ailleurs, et alors même qu'il existe des objectifs de politique publique, avec un cadre réglementaire et statutaire bien identifiable et objectivable, les effets induits dans les organisations et au sein des communautés de travail, peuvent varier significativement d'une structure à l'autre.

La prise de conscience de la vulnérabilité des médecins par la communauté médicale et par les pouvoirs publics a été lente en France, alors que les études internationales et les initiatives à l'étranger datent de plus d'une décennie (Canada, Espagne...).

Jusqu'à très récemment, les risques psychosociaux concernant les personnels médicaux étaient soit passés sous silence, soit non décelés voire niés, ces professionnels ne souhaitant pas exposer leurs faiblesses. La maîtrise des RPS conduit inévitablement à parler de management et du rôle des managers.

Quatre orientations majeures

La mission recommande, à la suite de ses analyses, une évolution réglementaire sur certains points, tant en matière de prévention et de gestion des risques psychosociaux que de mise en responsabilité des médecins. En lien avec l'Inspection générale de l'administration, de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), elle suggère également de faire évoluer le cadre statutaire des personnels hospitalo-universitaires pour faciliter, dans certaines situations conflictuelles, l'engagement d'une procédure disciplinaire.

Lire le rapport :
<http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article567>